

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 08/03/2023

Séance du 23 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023
Date d'affichage : 14 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

Procurations de : François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois, Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud, Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff et Michel Partage. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-018

Petites Villes de Demain : Lancement de l'étude pré-opérationnelle en vue d'un dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés - Avenant

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-056 du 17 juin 2021 approuvant la convention d'adhésion à «Petites Villes de Demain»

Vu la délibération n°2022-006 du 3 février 2022 approuvant la convention de mutualisation chef de projet Petites Villes de Demain ;

Vu la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée 22 juin 2021 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

La convention d'adhésion au programme «Petites Villes de Demain» à laquelle sont parties les communes de La Tour d'Aigues, Cadenet, Mirabeau et leur intercommunalité, la Communauté Territoriale Sud Luberon, a été signée le 22 juin 2021. Cet engagement nécessite une formalisation du projet du territoire via une convention-cadre «Petites Villes de Demain», valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), devant être signée dans les 18 mois suivant l'adhésion.

Cette signature devait donc intervenir avant le 22 décembre 2022.

Le dispositif «Petites Villes de Demain» a permis le recrutement d'un chef de projet qui a pris ses fonctions huit mois après la signature de la convention d'adhésion, soit le 28 mars 2022. Le programme a pu être ainsi officiellement lancé sur le territoire le 24 avril 2022 par un comité de pilotage présentant le territoire et annonçant la gouvernance locale, en présence de madame la Sous-Préfète.

Consécutivement à cette rencontre, une phase de diagnostics a été engagée avec un retour des rapports prévu pour janvier 2023 et une présentation des préconisations pour mai 2023.

Concernant le volet habitat, le lancement du diagnostic pré-opérationnel OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) devrait être engagé début 2023, sous réserve de la validation de l'agence nationale de l'habitat.

Dans le cadre de l'élaboration des axes stratégiques, la Banque des Territoires a proposé un accompagnement par un Bureau d'Etudes intervenant durant les mois de janvier et février 2023. Au travers de différents ateliers, la démarche vise à terme à l'élaboration de fiches actions et des orientations en vue de la rédaction de l'ORT.

Au regard de ces diverses échéances, un courrier a été adressé le 4 septembre à Madame la Préfète sollicitant un report de signature de la convention cadre de 6 mois. Un avis favorable de l'Etat a été formulé le 15 décembre 2022, accompagné d'un avenant à la convention d'adhésion au programme pour signature des parties avant le 31 décembre 2022.

L'avenant proposé porte la validité de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain de 18 à 24 mois maximum à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 30 juin 2023. Ce principe est matérialisé par le présent avenant préalablement signé des parties.

Il a été signé par anticipation en raison des échéances imposées.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant à la convention d'adhésion «Petites Villes de Demain» et de valider sa signature ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant à la convention d'adhésion «Petites Villes de Demain» et de valider sa signature par Monsieur le Président ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg
Secrétaire de séance

